Fiche Volontaire de Données de Sécurité (FVDS)
De l'isolant en ouate de cellulose UNIVERCELL®+

Ces produits ne sont pas des « substances » ni des « mélanges » au sens de REACH, mais des « articles ».
Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation de délivrance d'une FDS et ne sont pas classés comme dangereux. Toutefois, afin de répondre à la demande de nos clients et de favoriser la prévention des risques, SOPREMA établit cette FVDS sur ce modèle tiré du format REACH.

FDS non obligatoire

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

UniverCell®+

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées :

Ouate de cellulose pour l'utilisation exclusive en tant qu'isolation thermique et acoustique des bâtiments.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche volontaire de données de sécurité :

Nom/raison sociale :	SOPREMA S.A.S.
Adresse :	14 rue de Saint Nazaire – CS-60121 – F-67025 STRASBOURG CEDEX
Téléphone :	+33 (0)3 86 63 29 18
Télécopie :	+33 (0)3 86 63 24 89
E-mail :	sds@soprema.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (France - liste des centres anti-poisons)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du produit :

En tant qu'« Article » selon REACH, le produit n'est pas classé comme un produit dangereux selon la réglementation en vigueur.

2.2 Eléments d'étiquetage:

Le produit n'est pas concerné par l'étiquetage au sens des directives et règlements sur les substances et les mélanges.

2.3 Autres dangers :

Respecter les précautions d'emploi.

Précautions applicables non par ailleurs susmentionnées dans le présent document :

- A conserver hors de portée des enfants.
- Manipulation déconseillée aux femmes enceintes.
- Vérifier la continuité et la résistance mécanique des supports et parois

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance :

Non applicable

3.2 Mélange :

Non applicable

3.3 Autres informations :

Fibres de cellulose obtenues à partir de papiers issus de la filière de recyclage.

Réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 33 : Article contenant une substance extrêmement préoccupante de la liste Candidate en vue d'une Autorisation (REACH, article 59) à une concentration supérieure à 0,1 % en masse.

Identification du composant	Concentration	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Acide borique Numéro CAS : 10043-35-3 Numéro CE : 233-139-2 No.-Index 005-007-00-2	1 – 5 %	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360FD*

* Pour le texte complet des phrases liées aux codes H- mentionnées ci-dessus, voir section 16.

Aucune autre substance dangereuse n'est utilisée dans le procédé de fabrication de notre ouate de cellulose. Dans l'état actuel de nos connaissances, aucun danger lié à des substances n'est inhérent aux différentes sources de papiers que nous recyclons.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des Premiers secours :

En cas de problème lié à l'exposition excessive aux poussières

Conseils généraux : Pas de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation importante de particules en suspension. Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. Rincer la bouche (ou le nez) avec de l'eau claire. Ne pas fumer. Si des problèmes respiratoires se manifestent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau : Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Nettoyer les vêtements après utilisation et rincer la peau abondamment à l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau, faire appel à un médecin.

Autre donnée : Aucune protection de la personne dispensant les premiers secours n'est requis.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Inhalation : Les poussières peuvent provoquer chez les personnes particulièrement sensibles, une

FDS non obligatoire

irritation des yeux, du nez ou de la gorge. Ils devront prendre des précautions adéquates.

Contact avec la peau : Les poussières et les fumées peuvent provoquer chez les personnes particulièrement sensibles, une irritation des yeux, du nez ou de la gorge. Ils devront prendre des précautions adéquates.

Contact avec les yeux : Les poussières et les fumées peuvent provoquer chez les personnes particulièrement sensibles, une irritation des yeux, du nez ou de la gorge. Ils devront prendre des précautions adéquates.

Ingestion : Non applicable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction :

Le produit est difficilement inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser : poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant du produit :

En cas d'incendie des produits de craquage organique, du mono- et du dioxyde de carbone peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, utiliser une protection appropriée du système respiratoire (en terme d'isolation), ou une protection intégrale.

Le produit contient des ingrédients qui en cas d'incendie peuvent prolonger sa persistance.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Minimiser la formation de poussière. Utiliser des protections personnelles adéquates, suivre les instructions des sections 7 et 8, ne pas inhaler la poussière, éviter le contact excessif avec la peau et les yeux.

Eviter la formation additionnelle de poussière, par exemple en humidifiant le produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Prévenir les dispersions des poussières par le vent.

Garder à distance des drainages.

Retirer par des moyens mécaniques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Balayer soigneusement la poussière renversée du produit après avoir pulvérisé de l'eau au préalable (n'utiliser jamais d'air comprimé pour le nettoyage) ou la retirer de préférence à l'aide d'un aspirateur avec un filtre approprié. Ramasser les gros morceaux.

FDS non obligatoire

Ensuite mettre ce matériau dans des conteneurs étiquetés et éliminer – voir section 13.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non applicable

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Minimiser la formation de poussière pendant l'utilisation, minimiser le contact avec la peau et les yeux, ne pas inhaler la poussière, pendant l'utilisation porter un équipement de protection listé en section 8.

Après utilisation, nettoyer toute partie du corps ayant été en contact avec le produit.

Garder les sacs hermétiquement fermés et secs.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation et avant de s'être lavé les mains et le visage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans l'emballage d'origine non endommagé, dans un lieu sec et propre, protéger de l'humidité, stocker à distance des substances oxydantes ou explosives.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Non applicable

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Limite d'exposition professionnelle pour les poussières : VLEP, 8h < 10 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition :

Protection collective : Ventiler lors de l'application.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle (EPI) : Précautions d'hygiène communes, ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail, se laver les mains et le visage avec de l'eau chaude et du savon après le travail. Eventuellement appliquer des réparations appropriées, il est nécessaire de garder les équipements de protection en état de fonctionnement, les EPI endommagés (par exemple les gants) ou non fonctionnels doivent être immédiatement remplacés. Les vêtements de travail doivent être régulièrement nettoyés.

Protection des yeux/du visage :	Lunettes de protection contre les poussières recommandées
Protection des mains :	Gants de protections recommandés
Protection du corps :	Vêtements de protection appropriés, solidement fixés au corps aux extrémités (manches, jambes de pantalon, taille) et chaussures fermées
Protection respiratoire :	Port du masque de protection respiratoire à filtre P2 obligatoire.
Dangers thermiques	Non applicable

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FDS non obligatoire

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect :	Solide
Couleur :	Gris
Odeur :	Sans odeur
Inflammabilité :	M1

9.2 Autres informations :

Non applicable

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Pas de réactivité particulière dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique :

Dans les conditions de stockage décrites en section 7 de cette fiche de données de sécurité, le produit est stable et une décomposition spontanée n'est pas à prévoir.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation. Le produit se décompose à une température supérieure à 200 °C en relarguant des gaz nocifs.

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

10.4 Conditions à éviter :

La proximité des sources de chaleur est à éviter – voir section 7.

10.5 Matières incompatibles :

Acides et alcalis concentrés.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu en conditions normales d'utilisation.

En cas d'incendie, voir section 5.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques :

Aucun risque connu d'effets toxicologiques n'a été rapporté dans des conditions normales d'utilisation. Pas d'effets narcotiques des composants.

Poussière : risques de gêne des voies respiratoires et d'irritation des yeux. Irritation et effets observés dépendant de la concentration respirée, du temps d'exposition dans une zone contaminée et de la sensibilité individuelle.

Sulfate de magnésium :	**Toxicité aigüe -** DL_{50} (oral, rat, méthode OCDE 425, dose maximale 2000 mg/kg - ECHA) > 2000 mg/kg
Acide borique :	**Toxicité aigüe -** DL_{50} (oral, rat – base de données RTECS 2004) > 2500 mg/kg
	Toxicocinétique (humain, étude bibliographique ECHA 2008)

FDS non obligatoire

Absorption par voie orale :	Proche de 100%
Absorption par inhalation :	Proche de 100%
Absorption par voie cutanée :	0,5% maximum
Excrétion rapide par les urines :	$t_{1/2}$ = 13,4h

Toxicité chronique (oral, rat – étude bibliographique ECHA 2008)

Effet sur la fertilité :	LOAEL : 58,5 mg boron/kg p.c./j
	NOAEL : 17,5 mg boron/kg p.c./j
Effet sur la reproduction :	NOAEL : 9,6 mg boron/kg p.c./j

11.2 Information supplémentaire :

Aucune donnée sur la ouate de cellulose

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Non classé

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ouate de cellulose : Réemploi ou incinération avec récupération d'énergie dans une installation autorisée, à défaut enfouissement dans une installation autorisée. Dans tous les cas, se conformer aux dispositions locales, régionales et nationales relatives à l'élimination des déchets.

Emballage PE : peut être recyclé

Manipulation sûre : voir les sections 7 et 15.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les réglementations nationales et internationales.
Transporter le produit dans des circonstances communes : propres et protégés des intempéries et du soleil direct.

14.1 Numéro ONU : Non concerné.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage : Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

FDS non obligatoire

Non pertinent

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/Législation particulières au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementation française : Le stockage peut être éventuellement soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, rubrique 1530).

REACH Règlement N° 1907/2006

La ouate de cellulose est un « article » au sens de REACH – Voir section 3 pour les substances extrêmement préoccupantes.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Les « Articles » ne sont pas soumis à cette évaluation ni à la production de scénario d'exposition au sens de REACH.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Glossaire :	H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Historique :	Ce document est une version originale.

Avis ou remarques importantes : il est recommandé de transmettre les informations de cette Fiche Volontaire de Données de Sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Les informations données dans cette Fiche Volontaire de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Restrictions : le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus, sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

FDS non obligatoire